Ces retards, a dit M. le ministre, ne sont pas imputables au département de l'agricul-ture. Je le veux bien : seulement je tiens à constater en meme temps que ces retards ne sont non plus imputables ni aux administrations locales ni à l'administration départe-mentale. La caus: de ces rétards tient à une réglementation vicieuse internation de la constitue réglementation vicieuse intervenue sous le ministère de l'honorable M. Victor Lefranc. A cette époque, tous les dossiers étaient au ministère, et le ministre, préoccupé, au point de vue firiancier, de la somme considérable qu'il y aurait à payer, a pensé qu'il conve-nait, avant de mandater les indemnités, de soum tire toutes les demandes à l'examen de complisions de soume de complisions de soume de complisions de soume de commissions de révision qui ont été installées dans chacun de nos arrondissements. Or, ces commissions de révision avaient à statuer sur les évaluations d'animaux abattus depuis six et huit mois, et elles se sont trouvées, par la force des choses, dans un embarras tel que plusieurs d'entre elles at-

embarras tel que plusieurs d'entre elles at-tendent encore pour produire les rapports qui leur ont été demandés.

Si la réglementation, telle qu'elle résulte de la léxistation ancienne, ne paraît pas suf-fisante, je demande au Gouvernement de vouloir bieu provoquer un réglement d'ad-ministration publique qui détermine le mode d'évalustion des animaux abattus, dans des d'évaluation publique qui determine le mode d'évaluation des animaux abattus, dans des conditions telles que cette évaluation puisse interfenir immédiatement et d'une manière définitive; de telle sorte que le double intérêt du Trésor public et du cultivateur soit efficacement sauvegardé.

Il importe, au plus haut degré, que toute incertitude disparaisse, car il est certain que c'est au mode vicissa de liquidation de l'indempiré de la comparaisse de liquidation de l'indempiré des la comparaisse de liquidation de l'indempiré de la comparaisse de l'indempiré delle de l'indempiré de l'indempiré de l'indempiré de l'indempiré d demnité ctau retard apporté dans son paye-ment, retard qui a accrédité dans les campa-gnes la pensée qu'il ne serait pas donné suite aux créances des cultivateurs, qu'est due la secrulesceure du terrible fléau qui menace notre agriculture.

da commerce. Messieurs, mon hono prédécesseur. M. Lefranc, n'est pas la répondre aux obsevations qui viennent d'être faites; mais je crois pouvoir parler en son nom, perce que je connais très-bien les motifs qui ont obligé à établir le nouveau système de procédure, et à renvoyer les dos-siers à l'examen des commissions de révision. Dans cette circonstance, comme dans toutes les occasions pareilles, la fraude, qui ne respecte rien, qui, trop souvent profite de

M. le ministre... la fraude, dis-je, s'est introduite et a voulu exploiter la situation. Ainsi, l'administration a été informée qu'on lui adressat des réclamations tres-exagérées; elle a dû se préoccuper des intérêts du Tré-sor et aviser. La preuye qu'elle ne s'est pas sor et aviser. La preuve qu'elle ne s'est pas trompée et que le système de procédure est bon, c'est que dans les départaments, comme le Pas-de-talais, dans lesquels la peste hovine a disparu et où les comples sont réglés, il n'y a pas eu de réclamations, et tout s'est terminé à l'amiable, pas peut-être au grocomplet des éleveurs, qui auraient mieux aiméètre payés plus cher, mais il n'y a pas eu de contestations sérieuses. J'espère que le même résultat sera obtenu dons le département du Nord.

Je n'ai pas voulu entrer dans l'examen de

ment du Nord.

Je n'ai pas voulu entrer dans l'examen de tous les motifs, qui ont amené la recrudescence du typhys, parce qu'il m'aurait fallu donner des détails qui auraient fatigué l'attention de l'Assemblée.

Je direi seulement que j'ai les rapports de l'estate des representations de l'assemblée.

M. Bouley dans mon portefeuille. Ils recon-naissent que la lenteur des payements à

exercé une certaine influence sur la recrudes-cence de l'épidémie. Mais il y a une autre cause dont l'influence a été bieu plus grande; cette cause la voici :

cette cause la voici :

Il y a ur certain moment ou, dans le département du Nord, on est obligé, pour ne pas les laisser mourir de faim, d'envoyer les animaux ou paturages; on n'a plus de quoi les nourrir à l'intérieur, il faut bien leur ouvrir les poulons ce passent est le faut des quoi les nourrir à l'interieur, il laut bles leur ouvrir les portes; ce moment est la fin d'a-vril. Le préfet et la commission sanitaire ont été accablés de demandes pressantes. Les éleveurs disaient: Vous allez faire périr nos animaux, nous n'avors rien à leur donner, il faut nous autoriser à les faire circuler, c'est-à-dire à les envoyer dans les paturages.
On a donc été obligé de suspendre ce qu'on a appelé la séquestration dans un certain nombre de communes qui étaient supectes.
Et les animanx, une fois sortis des étables, se frottant on quelque sorte les tins contre les autres, la contagion s'est répandue de tout côté.

Il y a d'autres causes, i'en citerai encore une. Un gendarme a surpris un boucher qui

une. Un gendarme a surpris un boucher qui déterrait une bête abattue comme atteinte par la peste bovine. Évidemment les bouchers, qui font cet horrible trafic sont des instruments actifs de propagation.

Il y a une quantité d'autres méfaits que j'ai passés sous silence, car ce ne sont pis ces détails qui intéressent l'Assemblée, mais l'exposé des mesures que nous avons prises pour éviter la contagion. Le pense lui avoir pour éviter la contagion. Je pense lui avoir donné satisfaction en lui montrant que nous avons pris les mesures les plus rigoureuses et les plus efficaces, auxquelles nous pouvious avoir recours.

Un membre. La mesure essentielle, c'est le paiement des indemnités.

M. le président. Demain, à deux heu-

es, séance publique : Suite de l'ordre du jour. (La séance est levée à six heures.

L'Officiel publie divers avis motivés sur Conseils d'enquête, capitulations : 1° sur le fort Lietemberg; le lieutenant Archer, commandant du fort, a fait ce que le devoir exigeait. 2º Capitulation de Marsal, commandé par le capitaine Leroy: Cet officier a fait preuve d'une grande faiblesse, d'incapacité et mérite un blame.3º Vitry-le-Français, commandant Torquem : Cet officier mérite le blàme, parce qu'avant de partir, il n'avait pas détruit les munitions, ni encloué les canons, laissant l'exécution de ses ordres aux autorités civiles qu'il savait animées de sentiments peu patriotiques.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Une communication du Comité de l'Œuvre des femmes de France informe que la souscription patriotique a atteint à ce jour la somme de soixante millions.

M. de Melun, député du Nord, est nommé membre de la commission d'enquête sur la situation des classes ou-

Un décret nomme M. Gustave Warin. notaire à la résidence d'Esquelbecq, canton de Wormhoudt, en remplacement de M. Devoy démissionnaire.

M. Warin a prêté serment en celte qualité devant le tribunal de 1 minstance de Dunkerque.

Un ouvrier de Roubaix vient de fabriappelle un remêde contre le ronflement. il une sorte de porte-voix, dont on applique l'un des bouts dans la bouche, tandis que l'autre s'adapte à l'oreille. Dès que le dormeur commence à rontier, un bruit éponyantable lui secone le tympan

L'idée est originale, mais sera-t-elle bien accueillit?.

Un jardinier de Leers a fait, hier, une belle capture. Ayant vu planer dans l'air un oiseau de très grande taille, il s'en fut chercher un fusil qu'il chargea à gros plombs et fut assez heureux pour atlein-dre l'oiseau qui s'en vint s'abattre près d'un étang et ne put reprendre sen vol. C'était un très bel aigle, mesurant 1m75 cent. d'envergre.

Procès-verbal a été dressé à la charge

Jean-Baptiste C... fileur, àgé de 31 ans, pour coups et blessures ;

Auguste B... agé de fu ans pour vol d'une pièce de 20 fr. au préjudice de Louis D...;

François C...pour vol d'un parapluie au préjudice de M. M...

Ce malin, vers 2 heures, la gendarmerie a arrêté à Mouveaux, Louis II.., qui était porteur d'une charge de 3 kilos de tabac belge.

La lune rousse figira le 7 mai cou-rant, à une houre vingt-huit minutes du soir

Cette année, la lune rousse a été clémente et même bienfaisante. Jusqu'ici d'ailleurs, le temps a marché à souhait pour toutes les productions de la terre, et il faut espérer que cette bienveillance ne se démentira pas Nous en avons bon

Le moment approche où les hannetons vont sortir de terre et épanouir leurs essaims dévorants sur le feuillage des haies et des arbres. On s'attend dans plusieurs contrées, notamment dans la région de l'ouest, à une invasion consi-dérable, tant on a aperçu de nombreux vers blancs en retournant la terre dans les labours de printemps. Nos fabricants de sucre doivent se préparer à prendre part à la campagne qui va s'ouvrir contre cet ennemi acharné de la betterave qu'on peut convertir en engrais en le faisant dissoudre dans de la chaux eu dans un bain au dixième d'acide sulfurique. On peut aussi les faire dissoudre dans la fosse à purin, en ajoutant des matières désinfectantes et absorbantes.

Les enfants sent admirablement propres au hannelonnage. Pour rendre la cueillette des hannetons expéditive et productive, il faut que les enfants se réunissent par trois, munis d'un drap ou d'une bache, d'un sac etd'un crochet plus ou moins long suivant la hauteur des branches à secouer pour abattre les hannetons. On fait l'expedition des l'aurore, alors que les insectes sont complétement engourdis et hors d'état de prendre leur vol. Deux enfants tiennent la toile téndue au-dessous des branches couvertes de hannetons. Leur compagnon secoue celles-ci, soit avec-la main, soit du bout du crochet, si elles sont trop hautes.On verse le butin dans le sac, et on continue jusqu'à ce que les insectes commencent se dégourdir et au point de s'envoler. Alors on remet la suite de l'opération à l'aube du lendemain.

La température de cette dernière huitaine a été constamment favorable à la betterave dont l'ensemencement, un peu en retard dans les départements de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, se poursuit activement et ne tardera pas à être achevé. Quant aux bette raves déjà levées, elles sont encore bien peu avancées; mais sans formuler aucune opinion sur leur compte, on pent cependant dire que les dernières pluies leur ont fait beaucoup de bien. Le ver blanc, tant redouté, n'a point encore fait son ap-parition, ou du moins exercé ses ravages; c'est, il est vrai, encore un peu tô!, car ce n'est qu'au|moment où la betterave a déjà pris un certain développement qu'il s'attaque à elle et lui fait ses dangereuses morsures.

Les blés, qui sont magnifiques, et les colzas, qui partout ont réussi, ne lais-seront point, comme l'année dernière, de grandes superficies disponibles pour la betterave dont le prix élevé constitue, au surplus, un encouragement suffisant pour les cultivateurs. Dans la plupa t de nos départements, et même dans l'ar-rondissement de Lille, pays de betterave pauvre à gros rendements, on paye cette racine de 20 à 22 fr. En Belgique, le prix s'élève également, et atteint, dans les environs de Gand, le chiffre de 25 francs les mille kilos. C'est le seul moyen de compenser le haut prix des fermages; mais, avec de la matière à ce prix, il faut que celle-ci soit bien riche ou que le fabricant qui l'emploie mette en œuvre toutes les ressources de son industrie. Les conditions de la température soit d'ailleurs très-bonnes dans ce pays; et l'ensemencement s'y est fait et s'y fait encore dans de bonnes conditions.

De nouveaux cas de typhus viennent de se déclarer à Cassel, dans une pâture située au bas de la montagne et dans les étables du sieur Désiré Deram, cultivateur à Terdeghem. De rigoureuses dispositions sanitaires sont prises par l'autorité; nous assure-t-on, pour circonscrire le loyer d'infection et empacter la peste de se propager et de s'étendre au loin. De nouveaux cas de typhus viennent de

Elles ne sauraient être trop rigoureuses, maintenant surtout qu'un grand nombre de vaches sont en pâture.

KERMESSES DE L'ARRONDISSEMENTS

Le jeudi 9 mai (jour de l'Ascension). - Mouveaux, Don. Le dimanche 12 mai. - Allennes-lez-Marais, Cysoing. Frelinghien, Genech, Hellemmes, Monchaux, Péronne, Radinghem.

Une erreur commise hier dans la mise en pages nous oblige de reproduire cette partie du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mars.

Redressement de la route de Roubaix à Wattrelos.

M. le Maire parle du redressement de la route de Roubaix à Wattrelos.

Messieurs, Une demande a été faite aux propriétaires riverains du chemin de grande communica-tton nº 9 de Roubaix à Wattrelos, à l'effet d'obtenir la cession des terrains nécessaires au redressement de cette route. Tous on donné leur assentiment, à l'exception de M de Garsignier, qui est absent ; mais nous croyons pouvoir compter d'autant Zus sur son adhésion qu'il est propriétaire de cerrains situés de chaque côté de la route. es ces-sions gratuites permettrout de poursuivre le redressement sur tout le territoire de Roubaix et l'on peut espérer qu'il sera continué jusqu'à Wattrelos. Pour la partie située sur le territoire de cette commune, deux projets sont en présence : Suivant l'un, la continua-tion du redressement en ligne droite irait jusque vers l'atelier de M. Leclercq-Dupire suivant l'autre, la route obliquerait à partir de la rencontre de la ligne avec l'ancienne ferme... et se dirigerait ensuite vers l'abreuvoir; mais, en ce moment, nous ne devons nous préoccuper, je crois, que de la partie traversant le territoire de notre commune, sauf à poursuivre plus tard le redressement

M. le préfet nous a adressé la lettre suivante au sujet de la rectification dont il s'a-

Lille, le 21 février 1872.

Monsieur le maire, Nonsieur le maire,
Vous avez présenté une proposition tendant à ce qu'il soit procédé à la rectification
du chemin de grande communication n° 9
entre Roubaix et Wattrelos. D'après l'étude à laquelle MM. les ingénieurs se sont livrés, la rectification aurait son origine au territoire de Roubaix, au pont du nouveau canal; elle se prolongerait sur 16 m de largeur en cou-ronne jusqu'au territoire de Wattrelos pour ronne jusqu'ai territoire de Wattreios pour y continuer en ligne droite une largeur en couronne de 13 m 10 jusqu'à son raccordement avec la partie actuelle du chemin de proximité du bourg. La dépense à faire est évaluée à 211,370 fr., dont 72,000 fr. pour les travaux et 139,370 fr. pour les indemnités de terrain. On peut espérer que le Contés de terrain. On peut espérer que le Con-seil général y interviendra dans la proportion de 4/5 du montant des travaux, soit pour une somme de 75,600 fr. En sorte qu'il resterait charge des communes une somme de

En présence des refus persistants opposés dans l'instruction de la proposition précédente par la plupart des communes intéressées au chemins,il n'est pas à penser qu'elles soient disposées à assurer leur concours, aujourd hui que l'importance du projet est considérablement augmentée. Elles ne pourfaient d'ailleurs être appelées à contribuer que dans la proportion des travaux et n'y apporteraient qu'un très faible contingent, les acquisitions de terrains à faire sur Roubaix et sur Wat-trelos restant, dans tous les cas, au compte de ces deux localités. La dépense de 133,870 fr. serait ainsi entièrement à leur charge et Contingents Roobaix-Wattrelos

Indemnités de Totaux. . 92.118 61.752 153.870

Je vous prie de vouloir communique cet exposé au Conseil municipal de votre ville, pour qu'il se prononce sur la question de son adhésion aux dispositions sus-énoncées, et vote, s'il y a lieu, les ressources nécessaire au payement de la part contributive de la localité dans la dépense du projet. Je vous serai obligé de m'adresser le plus tôt possi-ble et en double expédition, la délibération qui aura été prise sur cette affaire, en y joignant les pièces justificatives prescrites par les instructions.

Agréez, Monsieur le Maire, etc. Le Préset du Nord,

Signé : Sécurer.

Vous voyez, Messieurs, que la part contributive de la commune de Roubaix s'élèverait pour l'achèvement total à la somme de 12,753 fr., en admettant que tous les terrains seraient cédés gratuitement.

Cette part contributive, dans le cas d'un redressement partiel, serait certainem diminuée,

En conséquence, nous nous hornons. quant à présent, à vous proposer d'émettre le vœu.

Que sans rien préjuger sur la question du prolongement ultérieur, il soit décidé par l'autorité compétente que le redressement du chemin n° 9 aura lieu le plustêt possible dans la partie située sur le territoire de Roubaix, suivant le plan dressé par l'administration des ponts et chaussées auquet effet la ville de Roubaix contribuera pour sa part dans la dépense des travaux espérant que les acquisitions de terrain s'effectuent gratuftement.

M. L. Watine-Wattinne fait observer qu'il y a deux ans que l'administration s'est occupée de cette question.

M. Toulemonde-Nollet demande si le projet actuel n'est que la confirmation du projet étudié par le conseil il y a deux'ans. M. le maire répond : exactement.

M. Toulemonde-Nollet désire qu'il soit tenu compte de l'ancien projet.

M. P. Flipo : Au vœu que M. le Maire nous propose d'émettre, je souhaite que ajoute quelques mots relativement à fluence probable du pont tournant, passage que nous aurons sur le caual souhaite qu'on pour desservir cett route déjà très fréquente dont l'importance augmentera encore quand la nouvelle gare y sera faite. Le grand-nom-bre de piétons qui y passent, les inhumations etc.. font supposer que chaque fois qu'il y aura passage de bâteaux, la route sera en-combrée des deux côtés.

Pour obvier à ce désagrément, il sera it nécessaire qu'on établit un second pont à peu de distance du pont actuel, et qu'on laissat sur les colés assez d'espace libre pour aller facilement de l'un à l'autre quand le passige sera intercepté.

M. le Maire: Qui trop embrasse, ma étreint; il serait mieux de nous borner à ce qui est proposé, et de demander plus tard le pont qui certainement sera nécessaire.

M. P. Flipo: Je persiste néanmoins à proposer de demander la construction d'un second pont sans aucun délai : ce n'est pas seulement quand la route sera encombrée qu'il sera temps de songer à la demander.

M. Dellebecq-Défontaines trouve qu'il serait utile de consriver l'aucienn e route dans l'intérêt despropriétés des Hos-

M. le Maire : Nous ne devons pas nous occuper de cette question, puisque la ferme dont parle M. Dellebecq est située sur le territoire de Watrelos; il s'agit seulement au-jourd'hui du redressement de la route jusqu'à la limite du territoire de Roubaix. A la suite de ces explications, le Conseil émet le vœu proposé par le rapport

BLUETTES ROUBAISIENNES

M. M.... collabore à plusieurs feuilles radicales du département. Il fait ses articles pour rien : c'est vous dire qu'il les donne